

Le Courrier du Loiret, 20 février 2014

**VENNECY**

## Le découpage électoral secoue le conseil

La future carte cantonale du Loiret n'en finit pas de faire parler dans les communes. Ainsi, lors du dernier conseil municipal de Venecy qui s'est tenu lundi 27 janvier, les élus de la commune ont voté en ordre dispersé.

Le maire de Venecy, Thérèse Cogniou, a tout d'abord donné lecture des courriers du sénateur Jean-Pierre Sueur (co-auteur de la réforme) et Marc Andrieu, conseiller général du canton de Neuville-aux-Bois, et opposant à ce découpage. La discussion et le débat se sont ensuite installés avant le vote pour lequel huit conseillers se sont prononcés en faveur, contre cinq oppositions parmi lesquelles Marie-Thérèse Cogniou, maire sortant qui ne se représente pas, Pierre Gaucher, adjoint et candidat déclaré, Annie Vrain, An-

dré Breuillard et Stéphane Riollet. On pourrait être surpris par le vote de Didier Collot, autre adjoint, favorable à ce découpage, mais colistier de Pierre Gaucher. La situation n'étonne ni Thérèse Cogniou ni Pierre Gaucher. « Tout d'abord, la liste Agir pour Venecy n'a pas de coloration politique et elle travaille pour l'intérêt commun », insiste Pierre Gaucher. Thérèse Cogniou regrette également de ne pas avoir été assez claire lors du dernier conseil municipal. « Je me suis mal exprimée. Dans tous les cas, la future équipe aura à cœur d'œuvrer dans l'intérêt de la commune ». Interrogé par téléphone, Didier Collot a précisé que son souhait de rattachement à l'agglomération d'Orléans ne datait pas d'aujourd'hui. « J'y ai toujours été favorable ». Comme les communes voisines de Loury, Talnou et Rebréchien, Venecy va devoir apprendre à vivre et se choisir entre l'agglomération orléanaise et la partie rurale du canton de Neuville.

**PIERRE GAUCHER ET THÉRÈSE COGNIOU.**

**BERNARD-MARIE THOMAS**

